

# MOBILISATION DES FINANCEMENTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DE LA DECLARATION DE YAOUNDE: LE CAS DU PROGRAMME SECTORIEL FORET

## ENVIRONNEMENT DU CAMEROUN

PAR DENIS KOULAGNA KOUTOU

CHEF DE DIVISION DE LA COOPERATION  
ET DE LA PROGAMMATION DU MINSTERE  
DES FORETS ET DE LA FAUNE  
REPUBLIQUE DU CAAMEROUN



# PLAN

- I. LA DECLARATION DE YAOUNDE
- II. CONDITIONS CADRES: LA POLITIQUE FORESTIERE DU CAMEROUN
- III. MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION
- IV. LECONS APPISES
- V. LE PROGRAMME SECTORIEL FORETS-ENVIRONNEMENT VERT (PSFE)
- VI. NEGOCIATIONS AVEC LES PARTENAIRES
- VII. MECANISME DE FINANCEMENT
- VIII. RESULTATS

# I. LA DECLARATION DE YAOUNDE

- Les Chefs d'Etats de la sous région d'Afrique centrale ont adopté au sommet de Yaoundé (mars 1999) sur la gestion des écosystèmes du Bassin du Congo, la déclaration de Yaoundé qui est:
- La réaffirmation des engagements politiques au niveau de la sous région à gérer durablement les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, et qui a reçu le soutien de la communauté internationale à travers la résolution n°54/214 par les Nations Unies .
- L'engagement des partenaires à mobiliser les financements afin d'accompagner ces Etats dans cette initiative



## II-LA POLITIQUE FORESTIERE DU CAMEROUN -1

Elle s'articule autour des axes suivants :

- la gestion durable des forêts ;
- la contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté;
- la gestion participative ;
- la conservation de la biodiversité à travers un réseau national d'aires protégées ;



## II-LA POLITIQUE FORESTIERE DU CAMEROUN -2

- le renforcement du secteur public sur ses fonctions essentielles;
- la mise en place d'un cadre réglementaire favorable au développement du secteur privé ;
- la mise en cohérence du système d'aménagement du territoire grâce à un plan de zonage ;
- l'amélioration de la gouvernance .



# III. MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION AU CAMEROUN-1

## Mécanismes de mise en oeuvre

- Le PAU est l'opérationnalisation de la Déclaration de Yaoundé financé par le Gouvernement du Cameroun à plus de 10 Milliards FCFA.
- Le CAS III est la seconde phase des réformes engagées par le gouvernement du Cameroun à partir de 2000, dans le secteur forestier avec l'appui des Institutions de Breton Wood, qui l'ont intégré dans le troisième crédit d'ajustement structurel.



### III. MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION AU CAMEROUN-2

Le PAU et le CAS III se focalisent sur trois objectifs essentiels de la politique forestière qui sont:

- ✓ la gestion durable de la ressource,
- ✓ la génération de la croissance économique et la contribution à la lutte contre la pauvreté
- ✓ le développement d'un secteur privé dynamique et efficace.

**La mise en œuvre de ces trois objectifs a montré la nécessité d'aller vers une programmation plus cohérente: PSFE.**

## IV. LECONS APPRISES - 1

La fragmentation de l'aide et le manque de coordination des différents appuis au secteur forêts et environnement au cours des 10 dernières années ont considérablement nui à l'efficacité de l'aide dans ce secteur:

- Sur 305 projets formulés, 71 ont franchi la phase d'exécution dont 37 achevés et 234 non entamés ;
- **277.13 Milliards FCFA** ont été dépensés sans véritable impact sur les populations ;

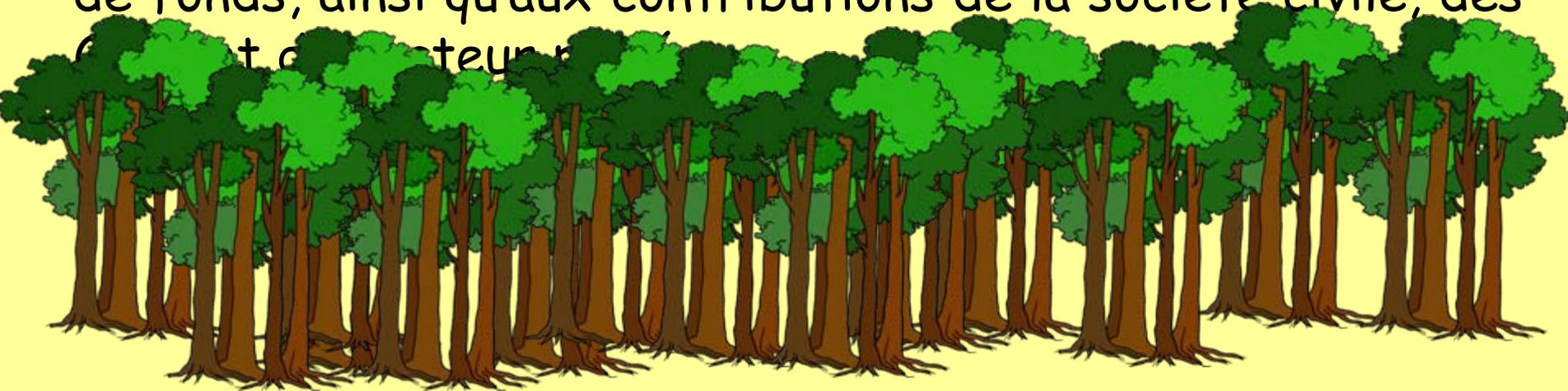


## IV. LECONS APPRISES - 2

- Les procédures de déblocage des fonds ont été complexes et longues ;
- Il y a eu un faible suivi par l'administration des projets dits indépendants souvent négociés Clef en main ;
- On a constaté une démobilisation des ressources humaines de l'administration vers les projets à la recherche d'un meilleur traitement salarial ;
- Il y a eu une tendance avérée à faire perdurer les projets à travers des phases successives sans réel impact sur les objectifs primaires ;

## V. LE PROGRAMME SECTORIEL FORETS-ENVIRONNEMENT VERT (PSFE)-1

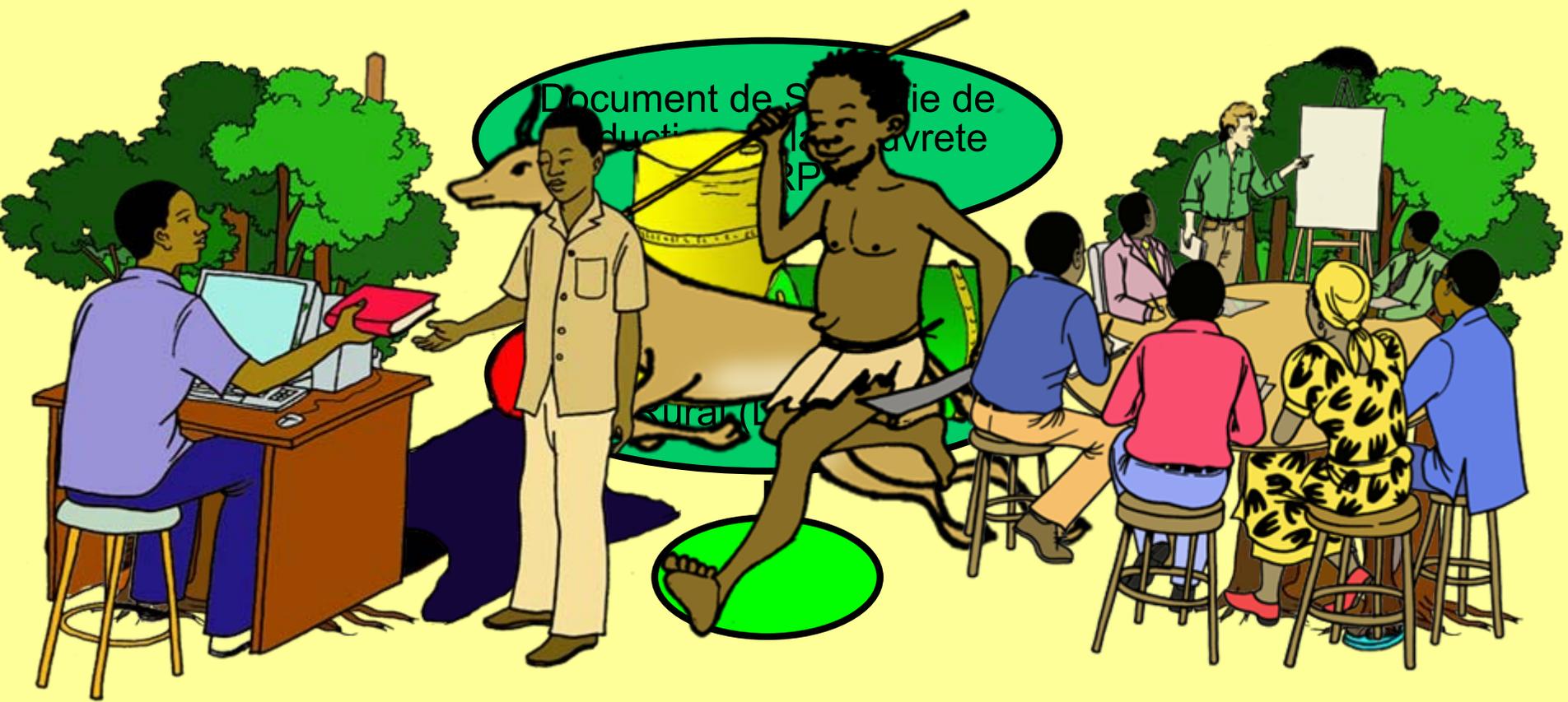
- Cadre unique de mise en œuvre de la politique forestière au cours de la prochaine décennie, élaboré pendant 03 ans avec la collaboration des partenaires et de la société civile;
- Cadre cohérent pour toutes les interventions qui concourent à la réalisation des objectifs de la politique forestière et faunique du pays.
- Programme ouvert aux financements de tous les bailleurs de fonds, ainsi qu'aux contributions de la société civile, des



## V. LE PROGRAMME SECTORIEL FORETS-ENVIRONNEMENT VERT (PSFE)-2

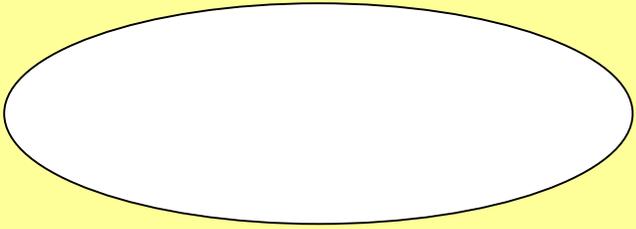
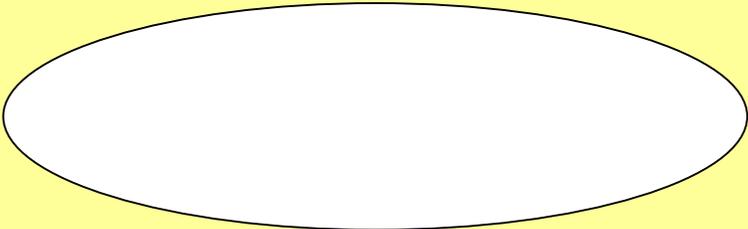
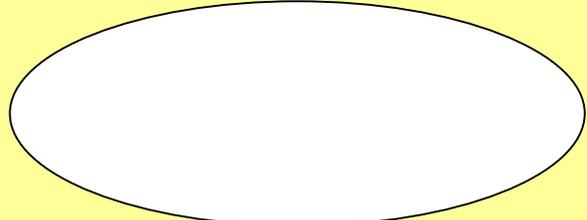
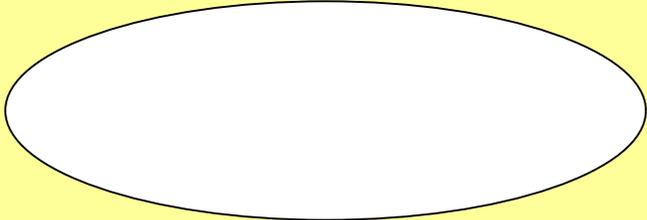
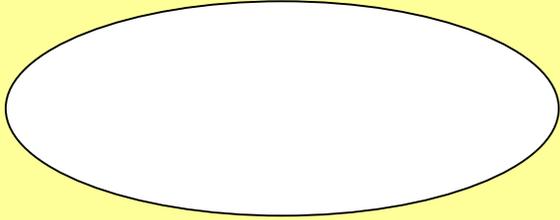
- Sa mise en œuvre interpelle toutes les parties prenantes;
- Le PSFE vise en définitive, la conservation, la gestion et l'exploitation durables des écosystèmes forestiers;
- Tableau de bord de pilotage, de suivi et de contrôle du secteur.





Document de S... ie de  
ducti... la  
avrete  
RP

Cultural



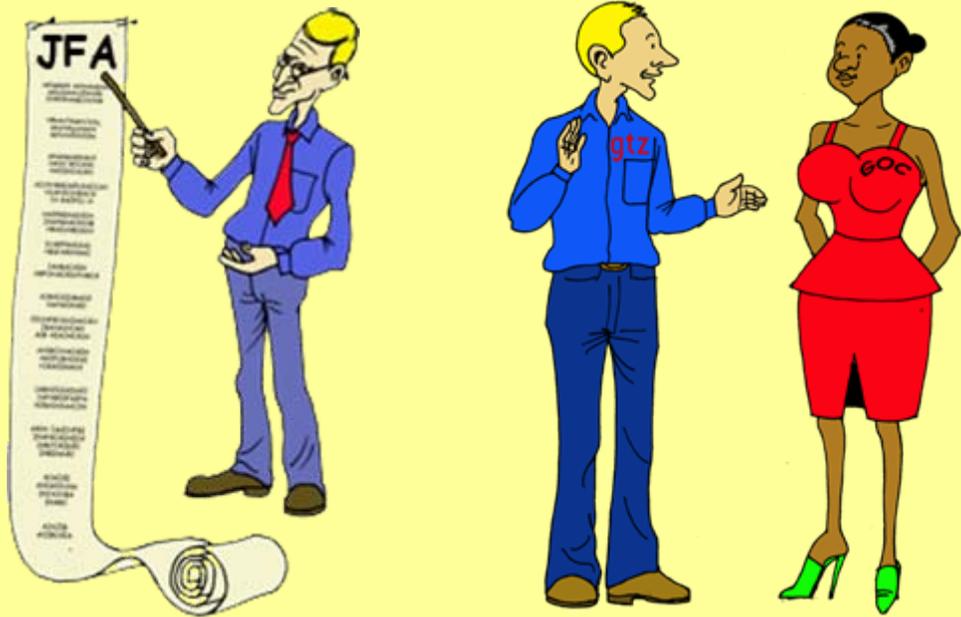
## VI.NEGOCIATIONS AVEC LES PARTENAIRES- 1

- Les négociations avec les partenaires au développement avait pour objectif d'identifier les mécanismes de financement acceptables par toutes les parties;
- Le Cameroun exécute depuis janvier 2004 son programme sectoriel à partir de ses ressources. Les partenaires apporteront leur contribution à leur rythme et conditions (conditionnalités) fixés d'avance.



## VI.NEGOCIATIONS AVEC LES PARTENAIRES- 2

- Le Cameroun Voudrait s'assurer d'être informé sur tous les financements du secteur allant vers la société civile et les autres acteurs, de façon d'assurer une meilleure coordination
- Que les règles de mise à disposition des fonds soient les plus simplifiées.



## VI. NEGOCIATIONS AVEC LES PARTENAIRES- 3

- les partenaires, reconnaissent que la fragmentation de l'aide et le manque de coordination des différents appuis au secteur forêts et environnement au cours des 10 dernières années ont considérablement nui à l'efficacité de l'aide dans ce secteur;
- Ils s'engagent à aider le gouvernement dans la mise en œuvre du PSFE de façon concertée;
- Le code de conduite qu'ils ont signé (05.01.06), s'appuie sur les résolutions prises par la communauté internationale en mars 2005 et contenues dans la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, telles que l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et la responsabilité mutuelle;



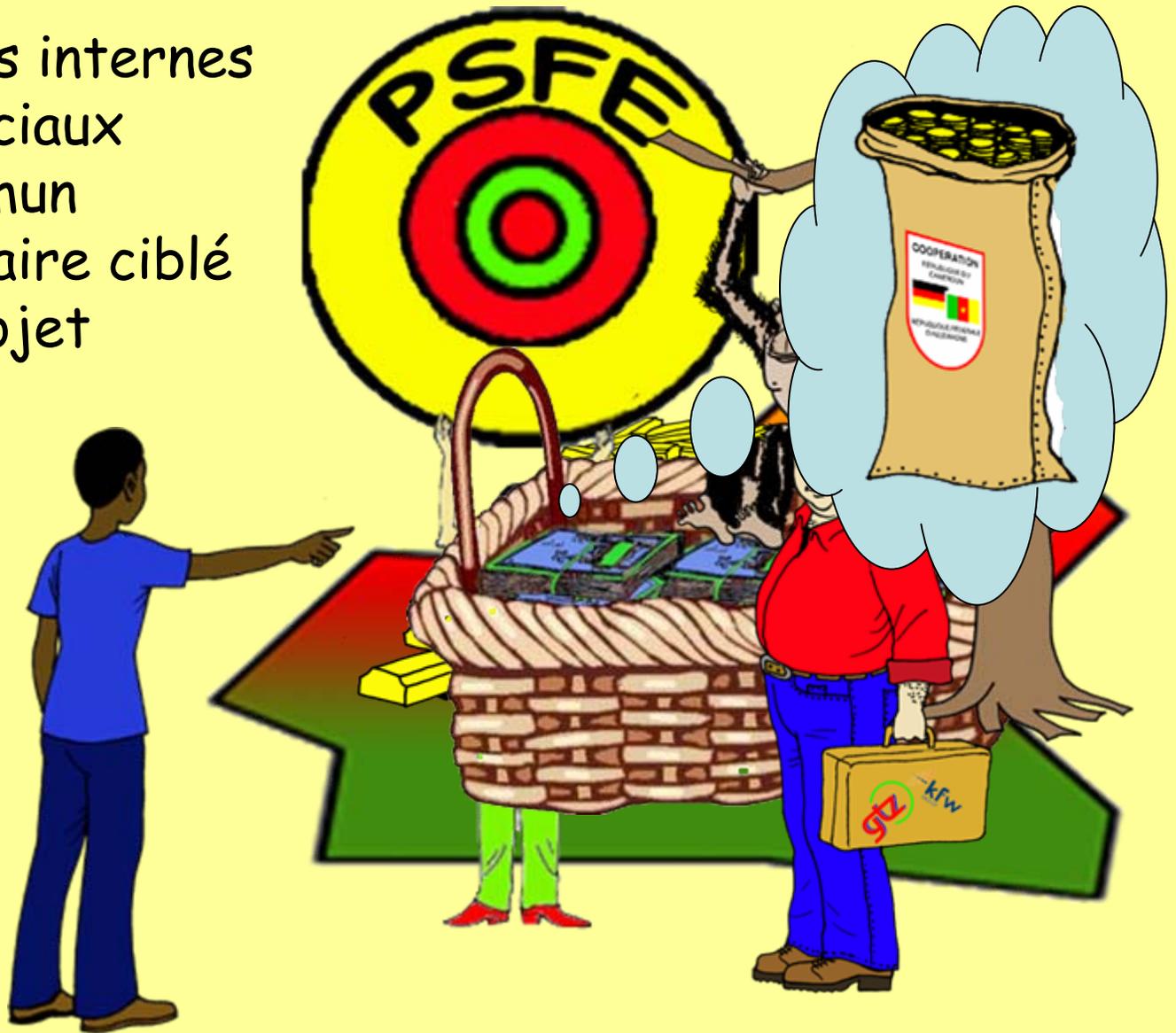
## VI. NEGOCIATIONS AVEC LES PARTENAIRES- 4

- Le code s'inscrit également dans la dynamique sous régionale, promue par la COMIFAC, pour la promotion de la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale;
- ils s'engagent donc conjointement à harmoniser leurs appuis dans le cadre exclusif du PSFE;
- et à respecter un certain nombre de principes fondateurs.
- Les partenaires s'engagent à utiliser autant que faire se peut, le fonds commun pour fournir de l'assistance technique au PSFE et l'appui budgétaire pour les investissements et le fonctionnement.



# VII MECANISME DE FINANCEMENT

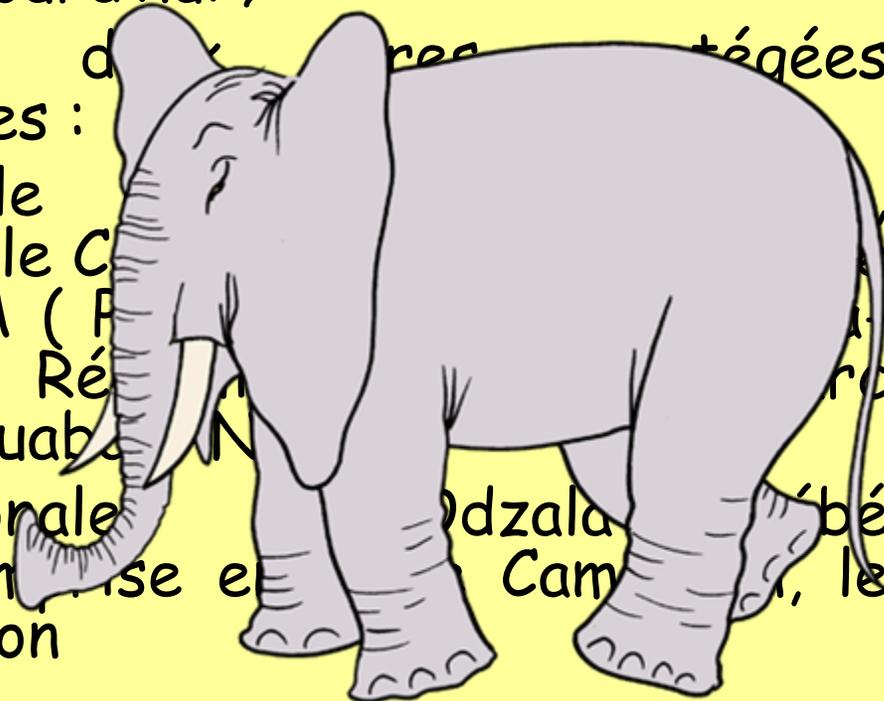
1. Les ressources internes
2. Les fonds spéciaux
3. Le fonds commun
4. l'appui budgétaire ciblé
5. L'approche Projet



## VIII. RESULTATS -1



- Mise en œuvre effective du fonds spécial de développement des forêts et du fonds spécial de développement de la faune;
- Doublement du nombre des aires Protégées qui est passé de 7% du territoire national à plus de 17% aujourd'hui ;
- Création de dix aires protégées transfrontalières :
  - la Tri-nationale comprise entre le Cameroun (Fako), la RCA (Fako) et la République Centrafricaine (Fako)
  - la Tri-nationale (TRIDOM) comprise entre le Cameroun, le Congo et le Gabon



## VIII. RESULTATS -2

- Adoption d'un système d'exploitation forestière qui se fait à travers des plans d'aménagement visant la gestion durable des forêts de production.
- Amélioration de la gouvernance forestière avec appel à la concurrence et présence d'observateurs Indépendants
- Rétrocession d'une partie des recettes forestières aux collectivités locales et création des forêts communales et de la lutte contre la pauvreté
- Mise en place d'un réseau d'aires protégées et mise en cohérence d'un système foncier et un plan de zonage.
- Adoption des Principes Directeurs et Normes (PCI) du Cameroun en décembre 2004



## VIII. RESULTATS -3

- Les partenaires se sont organisés dans un cadre de concertation des partenaires du MINFOF (CCPM);
- Les partenaires ont signé un code de conduite;
- A ce jour, les ressources sont d'environ 60 milliards de FCFA.



## VIII. RESULTATS ET LECONS APPRISES -3

Le tableau de financement se présente comme suit:

Source	Montant	Equivalent en(millions FCFA)
IDA	20 M. US \$	11 000
GEF	15 M. US \$	8 250
DFID	14 M. US \$	7 700
CIDA	8,5 M.US \$	4 675
UE	5,5 M.€	3575
Allemagne	19 M. US \$	10 450
France (C2D)	20 M. €	13 000
Total		58 650



Merci